

Objet : vente de neuf biens propriété du Séminaire Diocésain de Namur à la SRL Simon DELABIE

**AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO**  
**OUVERTURE**

Le Collège communale de la commune de FLOREFFE porte à la connaissance de la population qu'il a été décidé d'ouvrir une enquête de commodo-incommodo concernant la demande du Bureau Administratif du **Séminaire Diocésain de Namur** de vendre à la SRL Simon DELABIE un ensemble de neuf biens composés de bâtiments, jardin, verger, pâtures et chemin désignés ci-après :

La parcelle étant sur la Commune de Floreffe – Première division

- La pleine propriété des parcelles suivantes :
  - La parcelle « **section A numéro 124 P0000** », pâture sise en lieu-dit "Derrière la Grande", pour une contenance cadastrale actuelle de soixante-neuf ares septante et un centiare (69a 71ca);
  - La parcelle « **section A numéro 125 P0000** », jardin sis en lieu-dit "Ferme Amtia", pour une contenance cadastrale actuelle de cinq ares soixante-six centiares (5a 66ca) ;
  - La parcelle « **section A numéro 127 P0000** », ferme sise rue Mauditienne, 44, pour une contenance cadastrale actuelle de vingt ares trente-deux centiares (20a 32ca) ;
  - La parcelle « **section A numéro 128 A P0000** », verger hautes tiges sis en lieu-dit "Pachis aux Pommiers", pour une contenance cadastrale actuelle de dix-neuf ares trente centiares (19a 30ca);
  - La parcelle « **section A numéro 128/02 B P0000** », pâture sise en lieu-dit "Pachis aux Pommiers", pour une contenance cadastrale actuelle de quarante-deux ares (42a) ;
  - La parcelle « **section A numéro 129 B P0000** », chemin sis en lieu-dit "Chemin d'Amtia", pour une contenance cadastrale actuelle de quinze ares cinquante-six centiares (15a 56ca) ;
  - La parcelle « **section A numéro 130 T3 P0000** », pâture sise en lieu-dit "Chemin d'Amtia", pour une contenance cadastrale actuelle de soixante-quatre ares onze centiares (64a 11ca) ;
- Une partie de propriété des parcelles suivantes :
  - Partie de la parcelle « **section A numéro 119 M P0000** », pâture sise en lieu-dit "Pachis de Dessus", pour une contenance mesurée de trente-six ares soixante-cinq centiares (36a 65ca) ;
  - Partie de la parcelle « **section A numéro 123 A P0000** », pâture sise en lieu-dit "Pachis de Dessus", pour une contenance mesurée de neuf ares cinquante et un centiares (9a 51ca) ;

Le plan peut être consulté, sur rendez-vous, au service urbanisme, 11 rue Emile Romedenne à 5150 Floreffe, tous les jours ouvrables de 9 à 12 heures du **14 juillet 2025 au 4 septembre 2025**.

Les personnes, qui auraient des remarques, suggestion ou observations à formuler contre le projet de vente/achat, sont invitées à les communiquer, PAR ECRIT, à l'attention du **Collège communale** 9 rue Emile Romedenne à 5150 Floreffe ou à l'adresse numérique [info.urbanisme@floreffe.be](mailto:info.urbanisme@floreffe.be), dans le délai de QUINZE JOURS à compter du jour de la publication, ou à se présenter à la maison communale le jeudi **4 septembre 2025 entre 10 et 11 HEURES** afin d'y faire part de leurs observations au délégué du collège.

A Floreffe, le 2 juillet 2025.

Par le Collège,

La Directrice générale



Stéphanie DENIS



La Bourgmestre f.f.,



Delphine MONNOYER